

CEQUAMI
La qualité certifiée en maisons individuelles

Certifications & labels au service
des consommateurs et des professionnels,
en neuf comme en rénovation.



Construction, rénovation & maison individuelle : panorama d'un marché en pleine mutation

1. La construction : chiffres, acteurs & contrats _____ p.4
2. La rénovation : chiffres & acteurs _____ p.6
3. Bâtiment & développement durable : enjeux & impacts grenelliens _____ p.7

CEQUAMI : le référent de la qualité en maisons individuelles en secteur diffus

1. Historique, fonctionnement & composition _____ p.10
2. Secteurs d'intervention _____ p.12

Les outils de la qualité en maisons individuelles : la certification & les labels

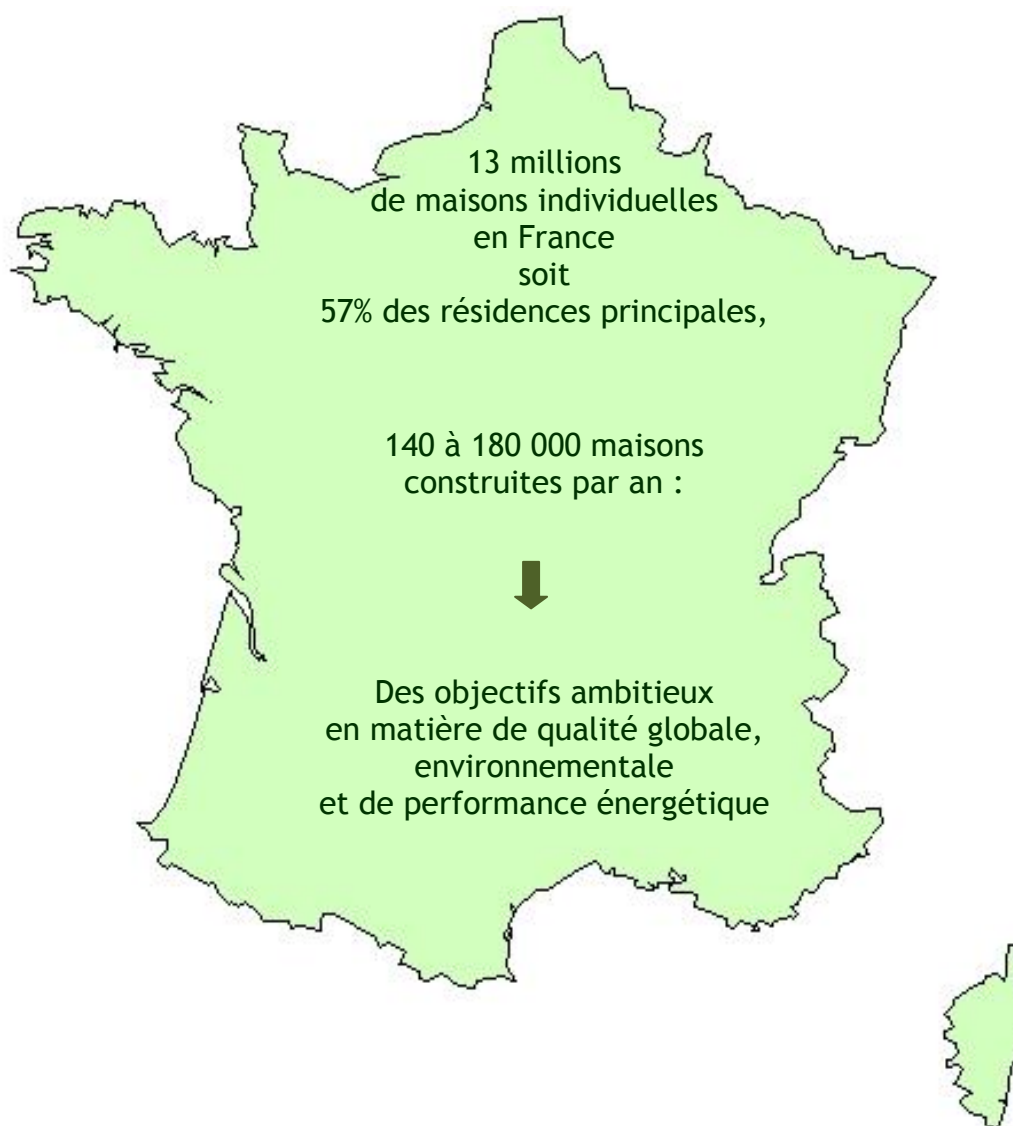
1. La certification d'ouvrages _____ p.14
2. La démarche HQE certifiée _____ p.18
3. Les labels énergétiques _____ p.20

L'offre CEQUAMI

1. L'offre CEQUAMI pour le neuf _____ p.23
 - ▶ La certification NF Maison Individuelle et son option démarche HQE
 - ▶ Le label BBC-effinergie
2. L'offre CEQUAMI pour l'existant _____ p.31
 - ▶ La certification NF Maison Rénovée
 - ▶ Le label BBC-effinergie rénovation



CONSTRUCTION, RENOVATION & MAISON INDIVIDUELLE : PANORAMA D'UN MARCHÉ EN PLEINE MUTATION



1. La construction : chiffres, acteurs & contrats

1.1 Les chiffres de la construction

➔ Réalisations & ouvertures de chantier¹ :



1.2 Acteurs & contrats en construction individuelle

Selon l'INSEE, 380 569 entreprises (chiffres 2007) interviennent dans le secteur de la construction, regroupant différents professionnels auxquels le particulier Maître d'ouvrage peut s'adresser pour faire construire sa maison. Parmi eux :

- Le constructeur
- Le promoteur
- L'architecte
- L'entreprise générale
- L'artisan

Le type d'acteur choisi détermine notamment le type de contrat réglementant la construction de la maison :

- **Le contrat de construction Loi du 19 décembre 1990.** Contrat le plus détaillé et donc le plus protecteur pour le consommateur, il s'agit également du contrat le plus utilisé. Il sert de base au Référentiel NF Maison Individuelle.

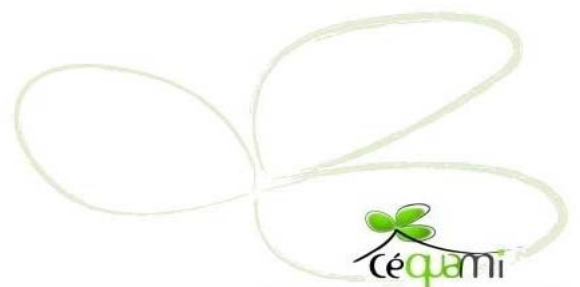
Dans le cadre de ce contrat, le particulier Maître d'ouvrage doit être propriétaire du terrain (si le terrain est vendu directement par le professionnel, qui est alors promoteur, on parle alors de « Contrat en VEFA - Vente en l'Etat Futur d'Achèvement »).



¹ Source : Chiffres 2009 publiés le 27/01/2010 par le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable

1. La construction : chiffres, acteurs & contrats

- **Le contrat d'entreprise** dans le cadre duquel le particulier possède le terrain et fournit lui-même le plan de la maison. Dans ce contexte, le particulier fait appel à diverses entreprises et passe contrat avec chacune d'entre elles.
- **Le contrat de maîtrise d'œuvre.** Là encore, le terrain appartient au particulier qui fait appel à un maître d'œuvre (bureau d'étude, économiste de la construction...) pour concevoir le projet (élaboration des plans), réaliser les documents techniques, éventuellement assister le particulier dans le choix des entreprises, et / ou coordonner les travaux de la construction. Le particulier contracte cependant directement avec chaque entreprise, ce qui est également le cas dans le cadre d'un contrat de maîtrise d'œuvre de conception et / ou d'exécution.
- **Le contrat d'architecte.** Dans ce cadre, le contrat sera donc directement passé avec l'architecte qui élaborera les plans, coordonnera les travaux...



2. La rénovation : chiffres & acteurs

2.1 Les chiffres du secteur entretien-amélioration

- Un marché de l'entretien-rénovation de l'habitat estimé à 40 milliards d'euros HT par an en France, soit :
 - plus de 50% du Chiffre d'affaires réalisé par les entreprises de bâtiment et de travaux publics pour l'habitat,
 - plus de 30% du Chiffre d'affaires réalisé par ces mêmes entreprises sur la globalité du marché (résidentiel + non-résidentiel)² ;
- 13 milliards d'euros HT recouverts par les travaux d'amélioration des performances énergétiques³ ;
- Un potentiel de maisons à rénover important, notamment en matière d'amélioration énergétique : 13 millions de maisons environ.

En maison individuelle, qui occupe donc une part importante de la rénovation en secteur résidentiel, on observe différents objectifs de travaux :

- Améliorer l'habitat en matière de salubrité, de sécurité, d'isolation, de confort acoustique, d'équipement, d'accessibilité... ;
- Augmenter les performances énergétiques ;
- Remettre la maison en conformité avec les réglementations (ex : circuit électrique).

Le saviez-vous ?

Avec en moyenne 350 000 logements construits annuellement, le taux de renouvellement du parc ancien est aujourd'hui inférieur à 1% par an. Ce faible taux, associé au rythme actuel des réhabilitations, n'entraînera une remise à niveau du parc construit avant 1975 que dans plus d'un siècle.

² Chiffres publiés par la FFB pour l'année 2008

³ Source Inforenovateur.com



2. La rénovation : chiffres & acteurs

2.2 Les acteurs de la rénovation

Pour rénover leur maison, les particuliers passent en majorité par les artisans.

Ainsi, selon les derniers chiffres de la CAPEB, les sociétés de moins de 20 salariés sont les plus représentées :

Part des petites entreprises (- de 20 salariés) - artisans sur le secteur ⇨ 98%

Part du Chiffre d'affaires réalisé par les artisans sur le résultat global de la filière bâtiment ⇨ 62%



3. Bâtiment et développement durable : enjeux et impacts grenelliens

↳ L'impact environnemental du secteur BTP :

- Il rejette à lui seul 120 millions de tonnes de dioxyde de carbone ;
- Il est responsable de :
 - plus de 40% de la consommation d'énergie finale en France,
 - de 25% des émissions de Co₂, tant au niveau de leur construction que de leur utilisation.

Face à cet enjeu environnemental majeur, les consciences évoluent et particuliers, professionnels comme Pouvoirs Publics se fixent de nouveaux objectifs, à commencer par la réduction des consommations énergétiques.

Illustration concrète de cette évolution des mentalités et de la politique environnementale menée en France, le Grenelle de l'Environnement qui a généré un certain nombre de mesures impactant directement sur les secteurs du logement, dont la maison individuelle, en neuf comme en rénovation.

On relèvera notamment :

↳ Pour la construction :

- A compter du 1er janvier 2013, la **Réglementation Thermique 2012** devra être appliquée pour **toutes les maisons individuelles neuves** : leur consommation conventionnelle d'énergie pour le chauffage, le refroidissement, la production d'eau chaude sanitaire, l'éclairage et les auxiliaires (ventilation et pompe), déduction faite de la production d'électricité locale de la maison, devra être **inférieure à 50 kWh/m².an** (à moduler selon les zones climatiques et l'altitude).
- En 2020, c'est la **maison à énergie positive** qui sera réglementaire, c'est-à-dire une maison qui **produit plus d'énergie qu'elle n'en consomme**.

↳ Pour la rénovation :

- La rénovation de **400 000 logements par an** à partir de 2013 ;
- La réduction de **12% des consommations d'énergie des bâtiments résidentiels** dans les 5 années à venir et d'au moins **38%** à l'horizon 2020.



3. Bâtiment et développement durable : enjeux & impacts grenelliens

Différentes aides sont d'ores et déjà mises en place, notamment pour accompagner les particuliers dans cette dynamique :

→ Pour le neuf :

- Le Nouveau Prêt à Taux Zéro ;
- La loi TEPA (crédit d'impôts sur les intérêts d'emprunt 30% puis 15% les 4 années suivantes) ;
- La réduction d'impôt « SCELLIER » (une déduction de 25%, sur 9 ans et sur un montant maximum de 300 k€) ;
- Maison BBC-effinergie :
 - Loi TEPA améliorée : crédit d'impôt de 40% sur 7 ans sur les intérêts d'emprunt
 - Majoration du PTZ acquisition : (15 k€ si 2 enfants et 20 k€ si 3 enfants)
 - Possibilité laissée aux collectivités locales d'exonération de tout ou moitié de la TFPB (Taxe Foncière) sur 5 ans
 - Le dépassement du COS de 20%
- Les Crédits d'impôts pour les équipements EnR (40%) ;
- Les Subventions régionales, départementales, locales... ;
- L'obligation d'achat de l'électricité (PV, éolien).

→ Pour l'existant :

- L'ECO-Prêt à Taux-Zéro d'un montant maximum de 30 000 € pour le financement des travaux de rénovation thermique très performants, entièrement cumulable avec le crédit d'impôt «développement durable».
- Crédit d'impôts « développement durable » (ex : crédit d'impôts de 40% pour les équipements « EnR ») ;
- Les aides et subventions de l'ANAH pour des travaux favorisant le développement durable tels que l'amélioration du crédit d'impôt « développement durable » (prorogation du dispositif jusqu'en 2012), l'extension aux frais de main-d'œuvre pour les travaux d'isolation thermique des parois opaques, l'extension du crédit d'impôt aux frais engagés lors des diagnostics de performance énergétique (taux de 50 %).
- Les aides des collectivités territoriales : taxe foncière sur les propriétés bâties, possibilité pour les collectivités territoriales d'accorder un avantage aux propriétaires de logements labellisés BBC-effinergie.
- Les prêts sur le Livret Développement Durable.



3. Bâtiment et développement durable : enjeux & impacts grenelliens

Ces aides viennent compléter le dispositif de mesures destinées à faciliter l'accès à la propriété :

→ **Pour le neuf :**

- Le PASS-FONCIER® ;
- La maison pour 15€ par jour.

→ **Pour l'existant :**

- La TVA à 5,5%.

Face à ces nouveaux enjeux, CEQUAMI, organisme certificateur agissant pour la qualité en maisons individuelles, développe, gère et délivre des outils dédiés aux secteurs du neuf et de l'existant, répondant précisément aux nouvelles attentes du marché.



CEQUAMI :
LE REFERENT DE LA QUALITE EN MAISONS INDIVIDUELLES
EN SECTEUR DIFFUS



**Une expertise reconnue par les professionnels,
les Pouvoirs Publics & les consommateurs**



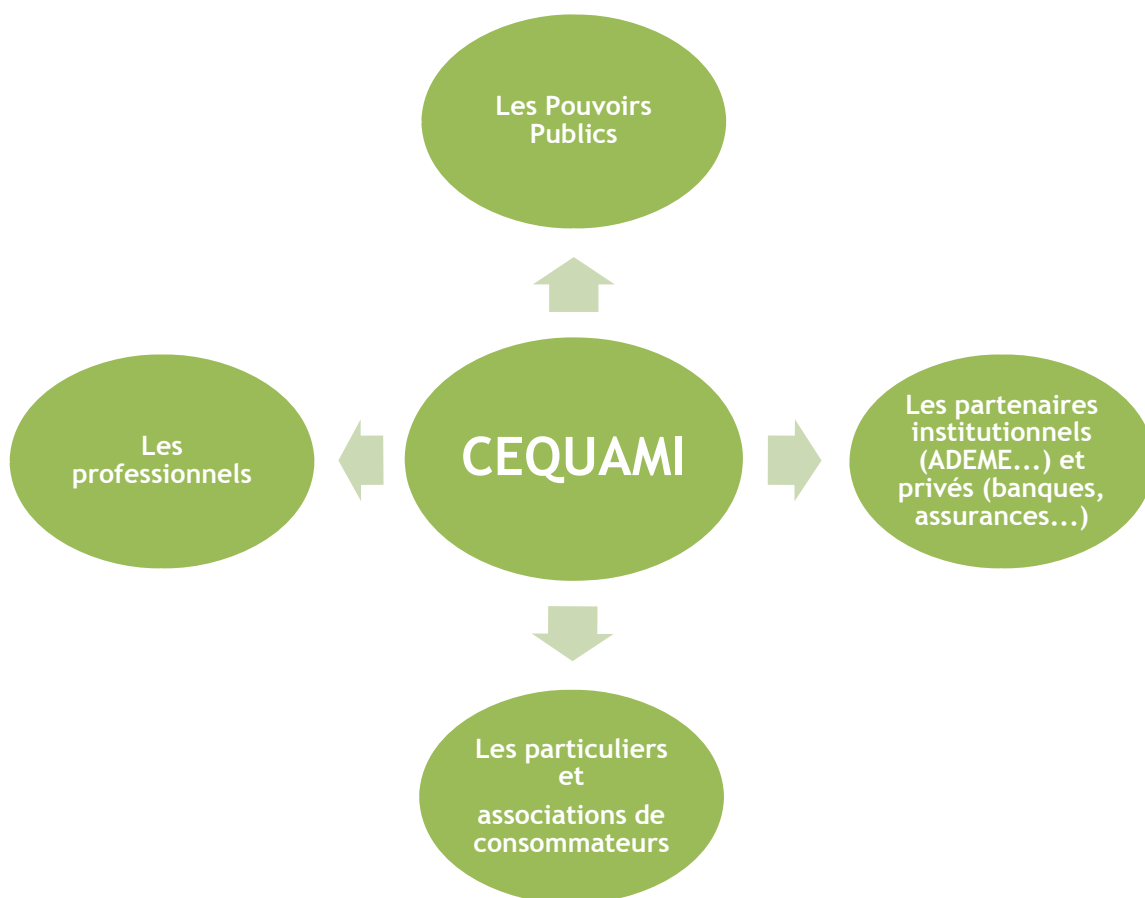
1. Historique, fonctionnement & composition

Créée en 1999, CEQUAMI est une filiale du Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB) et de l'Association QUALITEL.

Accrédité par le COFRAC, CEQUAMI agit en tant qu'organisme certificateur pour :

- Promouvoir la qualité en maisons individuelles du secteur diffus
- Accompagner les professionnels dans leurs démarches de progression
- Informer et sensibiliser les particuliers en matière de maisons individuelles

A ce titre, il constitue une véritable plateforme d'échange entre les différents acteurs, assurant une mission d'information, de veille et d'anticipation :



Pour mener à bien sa mission, CEQUAMI a mis en place une équipe de :

- 15 collaborateurs
- 1 réseau de 25 auditeurs-vérificateurs ;



1. Historique, fonctionnement & composition

L'organisme certificateur développe également de multiples supports-qualité à destination des professionnels :

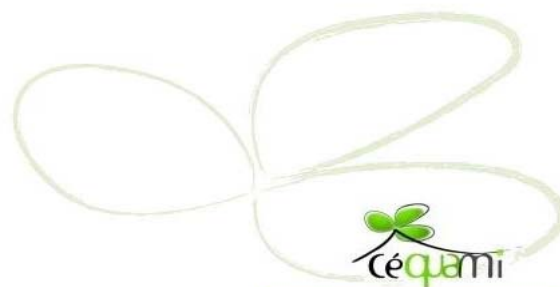
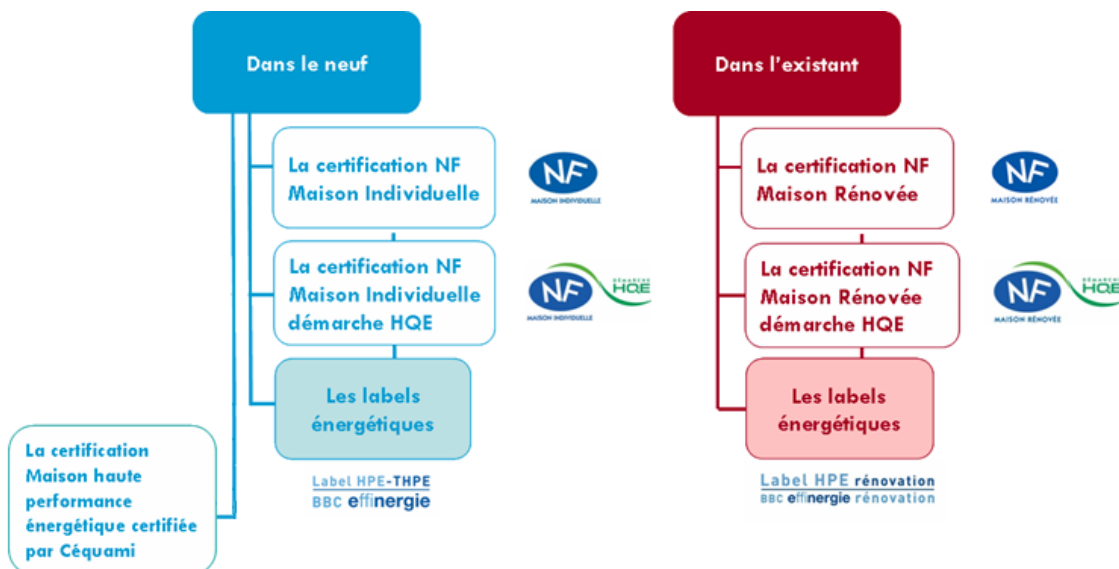
- Référentiels métiers
- Logiciel d'évaluation de la qualité environnementale en maison individuelle
- Veille technique et réglementaire
- Guides et publications
- Observatoire des pratiques issues des retours d'audits et de vérifications
- Dispositif de Mesure de la satisfaction clients/maîtres d'ouvrage
- Etudes consommateurs
- Formations
- Conférences et salons
- Et en tant que référent du secteur de la maison individuelle, CEQUAMI participe à des groupes de Travail au niveau de la DHUP (Direction de l'Habitat, de l'Urbanisme et des Paysages), du CNC (Conseil National de la Consommation), des assurances et des garants....



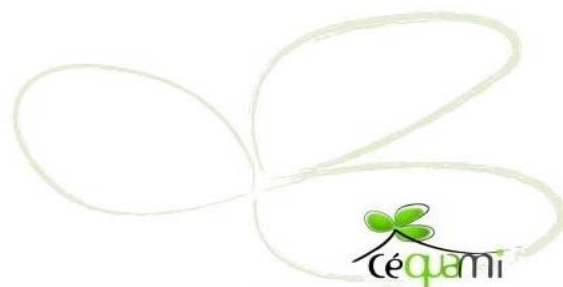
2. Les secteurs d'intervention de CEQUAMI

- ➔ La maison individuelle en secteur diffus, dans le neuf et la rénovation.

CEQUAMI développe, gère et délivre des certifications et labels, véritables outils au service des professionnels et des particuliers :



LES OUTILS DE LA QUALITE EN MAISONS INDIVIDUELLES : LA CERTIFICATION ET LE LABEL



1. La certification d'ouvrages

Les certifications gérées et délivrées par CEQUAMI pour la maison individuelle :

- *NF Maison Individuelle*
 - *NF Maison Individuelle démarche HQE*
 - *Maison haute performance énergétique certifiée par Céquami*
- Pour le neuf*
- *NF Maison Rénovée*
- Pour l'existant*

La certification d'ouvrages est une démarche volontaire du professionnel, destiné à faire connaître les qualités essentielles d'un produit et à les faire valider et contrôler par un organisme impartial et indépendant. Elle certifie le résultat, c'est-à-dire la qualité du produit final.

1.1 Le cadre d'application de la certification d'ouvrages :

3 supports constituent ce cadre :

Le Code de la Consommation

- La certification est régie par l'article L 115 et suivants du Code de la Consommation.

Le Référentiel

- Le Référentiel recense et décrit l'ensemble des exigences de la certification. Il fixe, d'une part, les caractéristiques certifiées et, d'autre part, les modalités de contrôle de conformité.
- Dans le cadre des certifications gérées et délivrées par Cequami, il est composé de 3 parties :
 - les règles de certification,
 - le Référentiel technique
 - les exigences de la démarche HQE.

Le Comité d'application

- Composé de l'ensemble des parties concernées par la construction individuelle, professionnels et consommateurs, sans prédominance d'intérêt.
- Ainsi constitué, il permet de faire évoluer les certifications de manière totalement objective et consensuelle.
- Approuve et modifie les référentiels, et est consulté pour les principales décisions (évolution des exigences, attribution, suspension, retrait du droit d'usage de la certification).

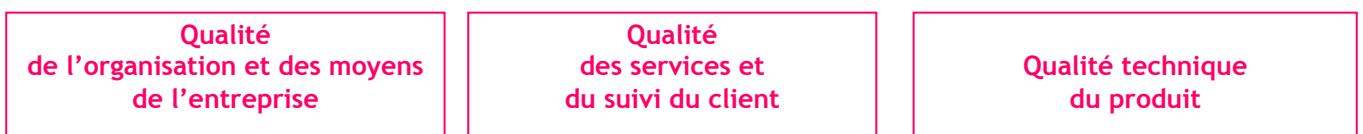


1. La certification d'ouvrages

1.2 Les particularités de la marque NF, pour la maison individuelle, dans la certification d'ouvrages

L'originalité de la certification NF en maisons individuelles est d'associer à la fois la qualité d'organisation et la qualité du service pour attester de la qualité du produit. Elle présente donc des particularités qui lui sont propres au sein de la certification d'ouvrages :

→ Elle est fondée sur **trois niveaux d'exigences indissociables** :



→ Chacun de ces trois niveaux est vérifié et validé par un organisme tiers et indépendant, via des :



→ Dès lors que le professionnel a obtenu le droit d'usage de la marque et pendant toute la durée de validité du certificat, il fait l'objet d'une surveillance permanente, grâce à :

- Des vérifications sur site, par sondage de 10% à 25% des chantiers en cours.
- Au suivi de son organisation par la réalisation d'audits périodiques (6 puis 18 mois).
- La prise en compte du degré de satisfaction de l'ensemble de ses clients (enquêtes clientèle, gestion des réclamations...).

→ Il s'agit d'une démarche volontaire du professionnel pour l'ensemble de sa production : s'il satisfait aux exigences, il obtient le droit d'usage de la marque de certification.

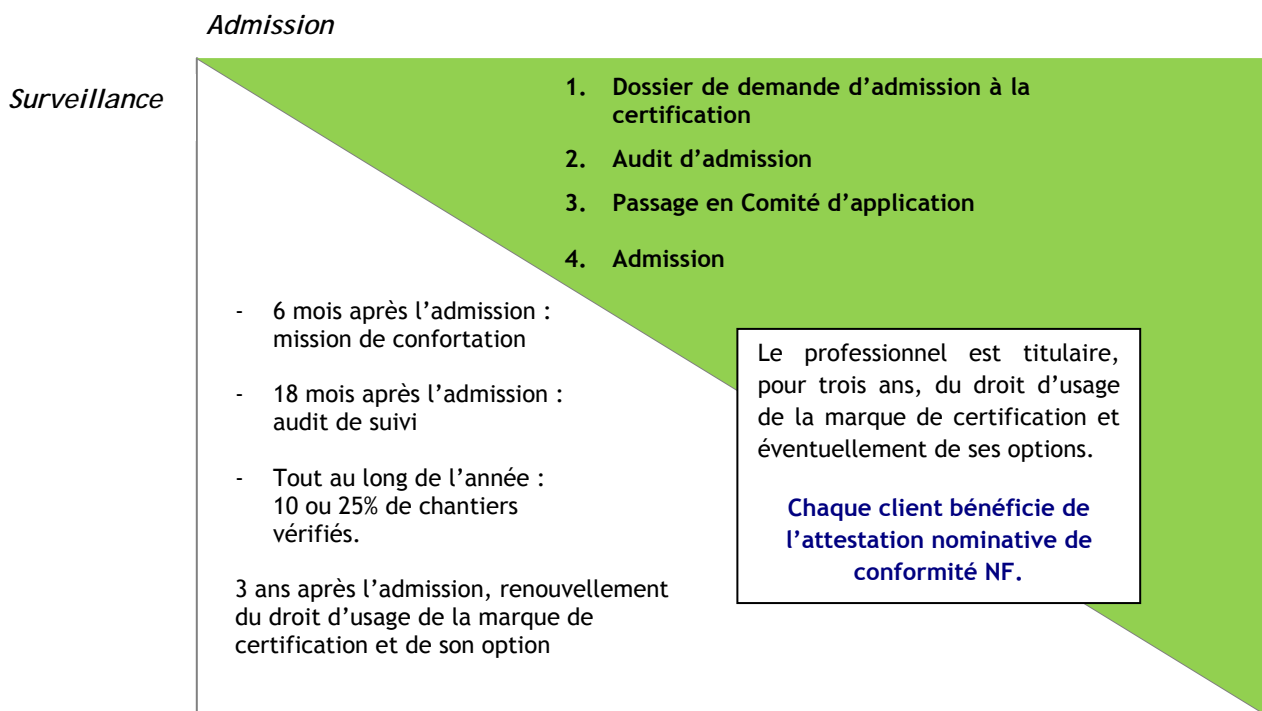
→ C'est la maison qui est certifiée : le particulier reçoit une attestation de conformité émise par l'organisme de certification.



1. La certification d'ouvrages

1.3 Comment la certification fonctionne-t-elle ?

Obtenir, conserver et renouveler une certification est un processus complet, commun à l'ensemble des professionnels volontaires, par un véritable engagement dans une démarche qualité :



Les professionnels bénéficiant du droit d'usage d'une certification d'ouvrages, tel que celles délivrées par CEQUAMI, détiennent ce droit d'usage pour 3 ans.

En cas de non-conformité, de non-respect des exigences, le certificat peut être remis en cause et faire l'objet d'une décision de suspension ou de retrait définitif.



1. La certification d'ouvrages

1.4 Quelles sont les réponses apportées par la certification d'ouvrages, des Maisons Individuelles, pour les différents acteurs

Pour les particuliers

- Un outil fiable pour identifier des professionnels dont la compétence a été reconnue et qui ont accepté de s'engager dans une démarche qualité régulièrement contrôlée par un organisme tiers et indépendant ;
- La garantie d'un projet à prix et délais convenus, dans le strict respect de la réglementation et des règles de l'art ;
- Une réelle valeur ajoutée de la maison, atout intéressant à la revente ;
- Des performances réelles et supérieures à la pratique courante, notamment dans le cadre des certifications de la démarche HQE.

Pour les professionnels

- Un critère de différenciation à forte notoriété ;
- Un cadre structurant pour optimiser son organisation ;
- Un vecteur de progression ;
- Une opportunité de proposer des maisons répondant aux nouveaux enjeux du marché et à ceux de demain.

Pour les partenaires, banques, assurances...

- Le moyen le plus fiable pour identifier des professionnels de confiance et limiter ainsi les risques au moment des procédures d'acceptation de crédit et de primes d'assurance pour les particuliers.

Pour les Collectivités Locales

- La solution pour identifier des professionnels reconnus, soucieux de qualité, attachés à la satisfaction de leurs clients et apportant la preuve du respect des réglementations en vigueur.

Le saviez-vous ?

Céquami travaille actuellement, en collaboration avec différentes instances professionnelles du secteur, à l'élaboration de partenariats entre la certification d'ouvrages et la certification d'acteurs, en faveur d'une optimisation complémentaire de la démarche qualité des entreprises du bâtiment.



2. La démarche HQE certifiée

2.1 Qu'est-ce-que la démarche HQE ?

Il s'agit de la concrétisation, pour le secteur de la construction, de l'action en matière de développement durable. On parle de « **Haute Qualité Environnementale** ».

- Elle est élaborée par l'Association HQE, association reconnue d'utilité publique.
- Elle vise à améliorer la Qualité Environnementale des ouvrages, c'est-à-dire offrir des ouvrages sains et confortables dont les impacts sur l'environnement soient les plus faibles possibles.
- Elle est le garant d'un langage commun, les 14 cibles HQE®, décrivant précisément les caractéristiques environnementales d'un ouvrage et permettant de partager des objectifs communs à tous les acteurs de la construction.
- Elle touche à la fois l'environnement intérieur, celui des futurs usagers, avec des préoccupations de santé et de confort, et l'environnement au sens général, avec des objectifs d'économie de ressources et de réduction des rejets dans l'environnement.
- Seuls les ouvrages certifiés peuvent officiellement se prévaloir d'être conformes à cette démarche de Haute Qualité Environnementale. En l'occurrence, pour la maison individuelle, ce sont les certifications NF Maison Individuelle et NF Maison Rénovée qui constituent ce cadre.



Les 14 cibles de la Démarche Haute Qualité Environnementale

ECO-CONSTRUCTION

01 Relation du bâtiment avec son environnement immédiat

02 Choix intégré des produits, systèmes et procédés de construction

03 Chantier à faibles nuisances

04 Gestion de l'énergie



ECO-GESTION

05 Gestion de l'eau

06 Gestion des déchets d'activité

07 Gestion de l'entretien et de la maintenance

CONFORT

08 Confort hygrothermique

09 Confort acoustique

10 Confort visuel

11 Confort olfactif

SANTÉ

12 Qualité sanitaire des espaces

13 Qualité sanitaire de l'air

14 Qualité sanitaire de l'eau



3. Les labels énergétiques

Les labels énergétiques attestent de performances supérieures à la RT 2005.

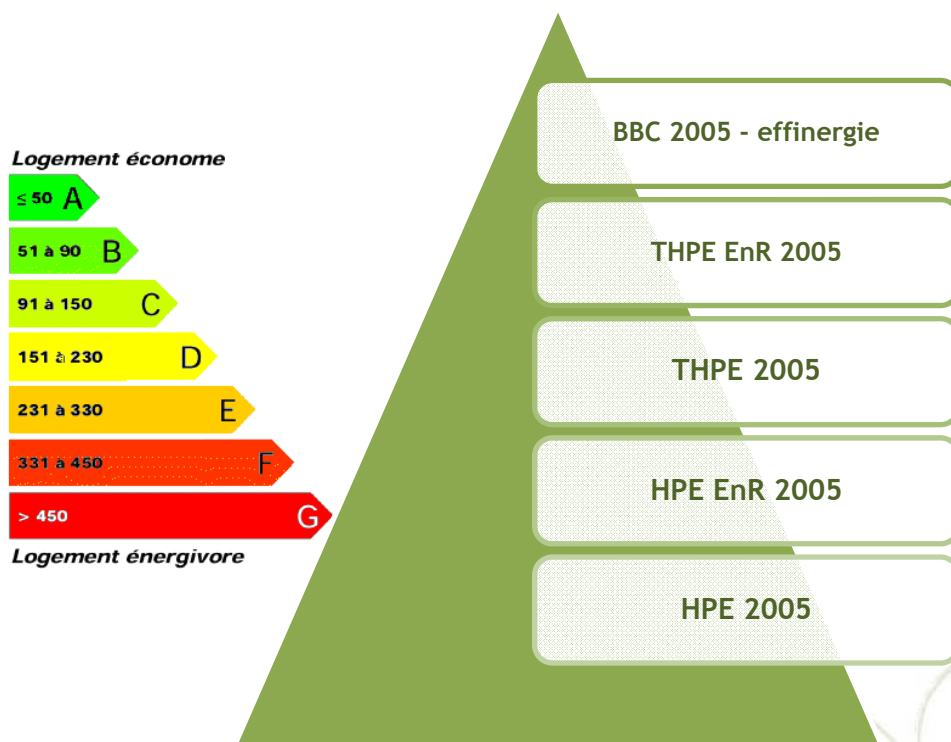
3.1 Des labels réglementés mais pas obligatoires

Les labels énergétiques sont prévus à l'article R.111-20 du Code de la Construction et de l'Habitation. Un arrêté du 3 mai 2007, publié au JO du 15 mai décrit le Référentiel et les conditions d'attribution de ces labels.

3.2 Cinq niveaux de performance

Les labels énergétiques dépendent tous d'un principe commun : la consommation conventionnelle d'énergie primaire Cep (chauffage, eau chaude sanitaire [ECS], refroidissement) est inférieure à la consommation de référence (Cep réf) définie par la RT 2005.

Ces 5 labels sont :



3. Les labels énergétiques

01. Le label HPE 2005 :

- Consommation conventionnelle d'énergie inférieure au moins de 10% à la consommation conventionnelle de référence : $Cep \leq 0,90 * Cep \text{ réf}$;
- Consommation conventionnelle d'énergie pour le chauffage, le refroidissement et la production d'eau chaude sanitaire inférieure au moins de 10% au coefficient maximal $Cep \text{ max}$ (pour les cas où plus de 90 % de la surface est chauffée par une énergie autre que le bois), déduction faite de la production d'électricité propre à la maison.

02. Le label HPE EnR 2005 :

- Part de la consommation conventionnelle de chauffage par un générateur utilisant la biomasse supérieure à 50% ;
- Système de chauffage relié à un réseau de chaleur alimenté à plus de 60% par des énergies renouvelables.

03. Le label THPE 2005 :

- Consommation conventionnelle d'énergie inférieure au moins de 20% à la consommation conventionnelle de référence ;
- Consommation conventionnelle d'énergie pour le chauffage, le refroidissement et la production d'eau chaude sanitaire inférieure au moins de 20% au coefficient maximal $Cep \text{ max}$.

04. Le label THPE EnR 2005 :

- Consommation conventionnelle d'énergie inférieure au moins de 30% à la consommation conventionnelle de référence ;
- Consommation conventionnelle d'énergie pour le chauffage, le refroidissement et la production d'eau chaude sanitaire, inférieure au moins de 30% au coefficient maximal $Cep \text{ max}$.

05. Le label BBC-effinergie :

- Ce dernier niveau, le plus performant des labels énergétiques, correspond au niveau « Effinergie ». Pour l'obtenir, la consommation conventionnelle d'énergie pour le chauffage, le refroidissement, la production d'eau chaude sanitaire, l'éclairage et les auxiliaires (ventilation et pompe), déduction faite de la production d'électricité locale de la maison, doit être inférieure à 50 kWh/m².an (à moduler sur les zones climatiques et l'altitude), soit le quart des consommations actuelles.



3. Les labels énergétiques

2.3 Qui délivre les labels énergétiques et sous quelles conditions ?

- Les labels énergétiques sont délivrés maison par maison.
- Ils doivent être associés à une certification tel que NF Maison Individuelle, NF Maison Rénovée ou leurs options démarche HQE ; ou la certification Maison haute performance énergétique certifiée par Cequami.
- CEQUAMI est l'un des organismes habilités à délivrer, en maisons individuelles, les labels énergétiques, dont leur plus haut niveau BBC-effinergie.

EFFINERGIE

Une Association...

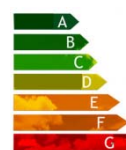
EFFINERGIE est un collectif qui rassemble des professionnels de la construction et des collectivités regroupés sous forme d'association à but non lucratif.

Elle a pour objectif de promouvoir de façon dynamique les constructions à basse énergie, notamment en développant en France un référentiel de performance énergétique qui s'inscrit dans le contexte réglementaire et normatif français et européen.

Une marque...

En France, la basse consommation s'appelle Effinergie®. Cette marque répond aux exigences du label Bâtiment Basse Consommation (BBC 2005), avec en plus l'obligation de réaliser une mesure de perméabilité à l'air de la maison.

Effinergie® est donc délivrée aux maisons consommant moins de 50 kWh/m² par an, correspondant au niveau A sur l'étiquette énergie.



L'OFFRE CEQUAMI



Des certifications & labels énergétiques pour la qualité globale, environnementale et de performance énergétique de toutes les maisons individuelles en secteur diffus



1.1 La certification NF Maison Individuelle et son option démarche HQE : pour une qualité globale et durable.

De quoi s'agit-il ?

La certification NF Maison Individuelle est la reconnaissance officielle de la volonté et de la capacité du **professionnel** à respecter un certain nombre d'engagements vis-à-vis du **particulier avant, pendant et après la construction**. Certification officielle, elle garantit une qualité authentifiée par une tierce partie neutre et indépendante, CEQUAMI, représentant un gage de sécurité et de sérénité.

L'option démarche HQE complète la certification NF Maison Individuelle, constituant le volet environnemental du Référentiel. Cet addendum a été élaboré dans le strict respect de la démarche HQE®, élaborée par l'Association HQE et constituée de 14 cibles.

Comment est-elle née ?

La certification NF Maison Individuelle est née, en 2000, de la volonté du **CSTB** (Centre Scientifique et Technique du Bâtiment) et de **QUALITEL** (Association pour la qualité du logement) de :

- participer à l'évolution d'une profession, notamment celle de constructeur de maisons individuelles
- lui proposer une démarche qualité officielle adaptée à la fois à ses pratiques mais aussi aux attentes des particuliers.

AFNOR Certification, propriétaire de la marque NF, mandate CEQUAMI, pour délivrer, gérer et développer l'application de la marque NF en maisons individuelles.

Pour la démarche HQE, c'est l'Association HQE et AFNOR Certification qui mandatent CEQUAMI, depuis 2006, pour délivrer, gérer et développer la démarche HQE certifiée en maisons individuelles, via une option spécifique à la certification NF Maison Individuelle.



A qui s'adresse-t-elle ?

- Aux professionnels travaillant dans le cadre du Contrat de Construction Loi de 1990.
- Aux particuliers désireux de faire construire une maison, en Contrat de Construction Loi de 1990.

L'option démarche HQE s'adresse pour sa part :

- Aux professionnels déjà titulaires du droit d'usage de la certification NF Maison Individuelle.
- Aux particuliers désireux de faire construire une maison, saine, confortable, économe et respectueuse de l'environnement.

Quels en sont les objectifs ?

La certification NF Maison Individuelle permet aux professionnels :

- D'être plus facilement identifiés par les particuliers et les partenaires tel que les banques... comme des acteurs engagés dans une démarche qualité globale certifiée ;
- D'optimiser leur organisation (meilleure maîtrise des coûts, des risques...);
- De mettre en valeur leur politique de respect et de dépassement de la réglementation, en toute transparence ;
- De bénéficier d'un vecteur de progression à travers la plateforme d'échanges interprofessionnels et les formations mises en place par CEQUAMI ;
- De mesurer la satisfaction de leurs clients et ainsi de mieux se positionner par rapport à leurs concurrents ;
- D'anticiper les évolutions liées à la réglementation et aux attentes des particuliers.

L'option démarche HQE permet en outre :

- D'apporter une réponse opérationnelle aux problématiques environnementales et énergétiques de la maison individuelle en secteur diffus ;
- De démocratiser et faire reconnaître la démarche HQE® ;
- D'inviter les professionnels à construire dans le respect de l'environnement et leur offrir la possibilité de faire reconnaître la qualité environnementale de leur démarche et de leur réalisation par une tierce partie indépendante ;
- D'anticiper l'évolution des attentes des consommateurs de façon opérationnelle ;
- D'offrir aux divers interlocuteurs une assurance quant aux moyens mis en œuvre et aux résultats obtenus en matière de qualité environnementale ;
- D'inviter les particuliers à participer à la lutte pour l'environnement.

Comment fonctionne-t-elle ?

La certification NF Maison Individuelle et son option démarche HQE reposent sur les trois domaines d'exigence propres à toute certification, avec pour chacun d'entre eux, des points d'attention spécifiques :

Qualité de l'organisation et des moyens du constructeur

- Structure & organisation de l'entreprise ;
- Analyse des bilans financiers ;
- Maîtrise du système qualité ;
- Autocontrôles : contrat de construction, qualité technique, relation client, SAV ;
- Sélection et évaluation des entreprises sous-traitantes ;
- Dispositif de mesure de la satisfaction client.
- Dans le cadre de l'option démarche HQE, le professionnel doit en outre mettre en place un système de management environnemental (chantier à faibles nuisances...).

Qualité des services et du suivi du client

- Qualité de l'information avant engagement et pendant tout le processus de réalisation du contrat de la maison ;
- Ecoute et transparence, conseil, assistance ;
- Souscription des garanties et assurances légales ;
- Préparation de la réception, attestation NF ;
- Information après réception et SAV.
- Dans le cadre de l'option démarche HQE, le professionnel doit en outre informer le particulier pour l'aider à adopter un comportement de « Maître d'ouvrage » puis « d'utilisateur d'ouvrage » plus respectueux de l'environnement.

Qualité technique des maisons

- Etude thermique ;
- Conception (adaptation au sol, prise en compte choix du Maître d'ouvrage) ;
- Respect de la réglementation technique et de toutes les règles de l'art ;
- Maîtrise des travaux réservés ;
- Performance des matériaux et d'équipements ;
- Qualité de la réalisation (autocontrôles, suivi de chantier, etc.).
- Dans le cadre de l'option démarche HQE, le professionnel doit en outre adapter chaque projet à son environnement immédiat (obligation de répondre aux principaux enjeux environnementaux de proximité identifiés dans l'analyse du site) ;
- Réduire les impacts environnementaux par la valorisation de solutions très performantes pour la gestion de l'énergie et de l'eau ;
- Apporter des réponses très performantes sur l'ensemble des 14 cibles de la démarche HQE, en termes de confort et de santé, de choix des produits, systèmes et procédés de construction.

1. L'offre CEQUAMI pour le neuf



Label HPE-THPE
BBC effinergie

Le professionnel porteur du droit d'usage de la certification NF Maison Individuelle et de son option démarche HQE accepte de se soumettre à des contrôles et audits réguliers destinés à vérifier et attester du respect de ces trois domaines d'exigences.

Dans le cadre de la démarche HQE, le professionnel se soumet en outre à un audit spécifique pour obtenir le droit d'usage de l'option HQE. Il dispose pour cela de deux supports dédiés :

- Le guide d'évaluation du terrain et du site, guide complet de 18 fiches thématiques, réparties en 6 rubriques :
 - Milieu physique
 - Biodiversité
 - Climat
 - Nuisances de proximité
 - Chantier
 - Ressources locales

Pour chaque thème et chaque préoccupation, le professionnel doit identifier les caractéristiques du terrain et du site et apporter des réponses pertinentes permettant un traitement adapté à la conception de la maison.

- Le guide pour la qualité environnementale des maisons individuelles. Un document fondé sur les 14 cibles de la démarche HQE, accompagnant le professionnel dans les choix possibles pour répondre à ces objectifs et concevoir et réaliser une maison conforme à la démarche.

Les solutions proposées doivent concerner l'ensemble des 14 cibles (le professionnel ne peut pas, par exemple, se concentrer sur l'énergie pour obtenir les points et le niveau nécessaires à la titularisation).

Néanmoins 4 cibles sont incontournables et demandent un nombre minimum de points :

- Relation du bâtiment avec son environnement immédiat.
- Chantiers à faibles nuisances.
- Gestion de l'eau.
- Gestion de l'énergie.

➔ Toutes les maisons certifiées NF HQE doivent atteindre à minima le premier niveau des labels énergétiques, soit une consommation d'énergie de 10% inférieure à la consommation de référence.



Les outils d'accompagnement de l'option démarche HQE

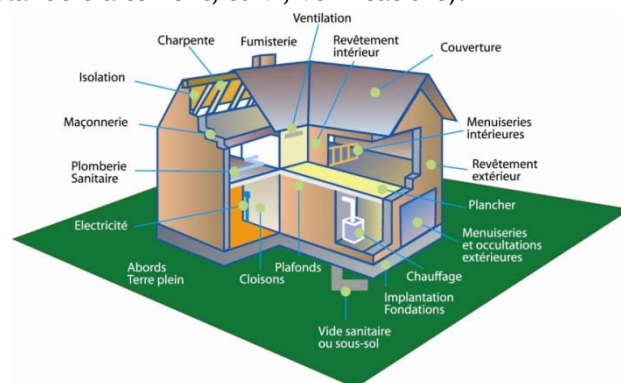
Pour aider les professionnels à satisfaire aux exigences de l'option démarche HQE, CEQUAMI met à leur disposition, trois outils techniques d'accompagnement en ligne :

- Une base de données d'informations nationales et régionales.
- Un logiciel d'évaluation du terrain et du site.
- Un logiciel d'évaluation de la conception de la maison permettant de définir une offre de maisons éligibles à l'option démarche HQE.

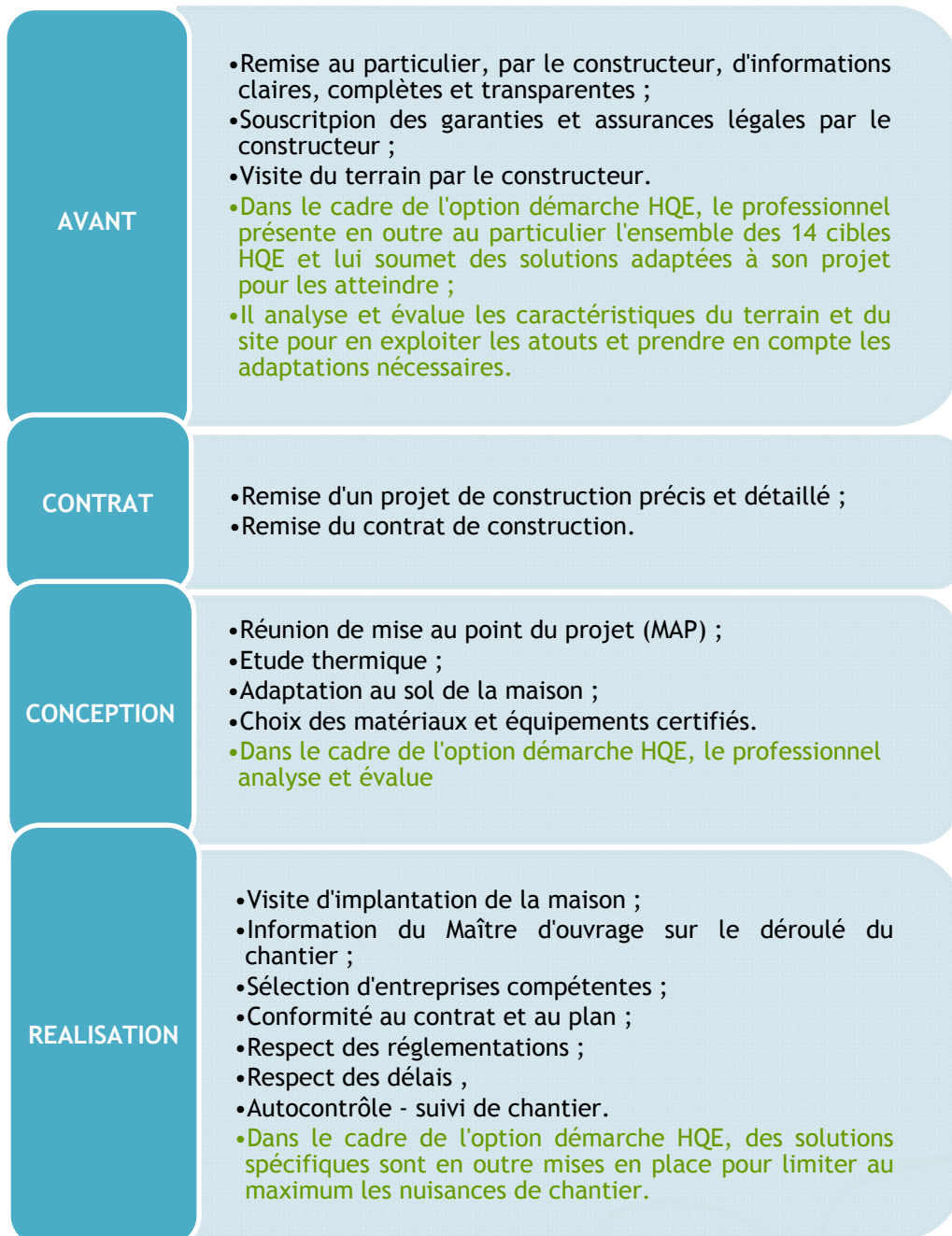
Focus sur les vérifications de chantiers dans le cadre de la certification NF Maison Individuelle et de son option démarche HQE

Ces vérifications portent sur un échantillonnage de chantiers en cours, à des stades d'avancement différents et sont réalisés par l'expert CEQUAMI, en présence du constructeur NF. Tout écart fait l'objet d'un suivi jusqu'au constat de son traitement effectif par le constructeur (enregistrement, nature et délai de traitement, suivi, vérifications).

Exemples de points de contrôle
en cours de chantier :



Comment se déroule un projet NF Maison Individuelle et ou NF HQE ?



RECEPTION

- Visite détaillée ;
- Gestion de la levée des réserves ;
- Dossier de réception complet ;
- Attestation de conformité NF et NF HQE le cas échéant, de la maison.
- Dans le cadre de l'option démarche HQE, le professionnel remet en sus au Maître d'ouvrage un guide d'entretien et d'usage de la maison et de ses annexes permettant de maintenir ses performances .

APRES

- SAV organisé ;
- Mesure de la satisfaction client.

Combien coûte-t-elle ?

- Admission : entre 2360 € et 3540 € HT en fonction de la taille de l'entreprise
- Surveillance :
 - 1770 € HT tous les 18 mois, pour l'audit
 - 256 € HT par maison, à minorer en fonction de la taille de l'entreprise, couvrant notamment les vérifications de chantier, la communication et les services associés.

Dans le cadre de l'option démarche HQE :

- Admission : 1770 € HT, réduits si combinés à une autre mission d'audit NF (admission, suivi ou renouvellement).
- Surveillance : pas de coût supplémentaire pour l'option démarche HQE.

Les professionnels titulaires du droit d'usage de la certification NF Maison Individuelle et de son option démarche HQE en France

➔ **NF Maison Individuelle : 143 professionnels au 30 juin 2010**

➔ **Option démarche HQE : 86 professionnels au 30 juin 2010**

1.2 Les labels énergétiques, délivrés par CEQUAMI : une démarche maison par maison

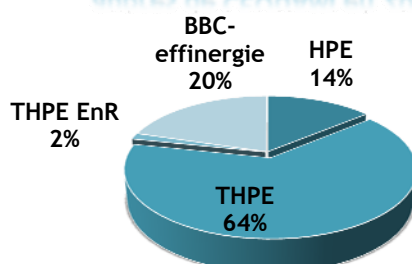
Conformément à la réglementation, les labels énergétiques doivent être associés, pour être délivrés, à une certification. CEQUAMI a été choisi par l'Etat et le Collectif Effinergie pour délivrer ces labels dans le neuf. Pour ce faire, CEQUAMI propose deux voies d'accès aux professionnels :

<p>La certification NF Maison Individuelle et / ou son option démarche HQE</p>	<ul style="list-style-type: none">• La maison est alors construite par un constructeur titulaire du droit d'usage de la certification NF et / ou de son option démarche HQE .
<p>La certification "Maison haute performance énergétique certifiée par Cequami"</p>	<ul style="list-style-type: none">• La maison est alors construite en Contrat de Construction, en VEFA (avec garantie intrinsèque) ou en Maîtrise d'oeuvre complète (avec Dommage-Ouvrage).

Pour délivrer ces labels, CEQUAMI mène différents contrôles spécifiques :

- Des vérifications systématiques de la conception, sur la base des plans, notices descriptives, études thermiques. Ces données permettent de vérifier le bon dimensionnement des installations, la performance des produits, matériaux et équipements...
- Des vérifications de chantier, par sondage. Ces contrôles ont pour objet la vérification des maisons en cours ou en fin de chantier, pour s'assurer que les matériaux, produits et équipements mis en œuvre sont en conformité avec les données prises en compte à la conception. En cas d'écart, un contrôle complémentaire est prévu pour s'assurer de la conformité de la maison.
- Dans le cas d'une demande de label BBC-effinergie rénovation, le résultat du test de perméabilité à l'air est également exigé, conditionnant la délivrance de l'attestation de conformité au label BBC-effinergie rénovation (seuil minimal $0,6 \text{ m}^3/\text{h.m}^2$).

Demandes de Labels Energétiques auprès de CEQUAMI en 2009



1.1 La certification NF Maison Rénovée pour une rénovation globale et durable

De quoi s'agit-il ?

La certification NF Maison Rénovée est une certification développée, gérée et délivrée par CEQUAMI, dédiée à la rénovation de maisons individuelles en secteur diffus, permettant à tous, professionnels comme particuliers, d'engager des rénovations avec un objectif de qualité globale, environnementale, sanitaire, de performance énergétique....

La certification NF Maison Rénovée participe ainsi à faire évoluer en qualité le marché de la rénovation des maisons individuelles.

Comment est-elle née ?

Lancée auprès des professionnels le 5 octobre 2009, la certification NF Maison Rénovée est née de la volonté de toutes les parties intéressées par l'évolution du marché de la rénovation des maisons individuelles de participer à l'élaboration d'une démarche qualité officielle adaptée aux nouveaux enjeux du marché et aux attentes des particuliers : vision globale, prise en compte de l'existant, interlocuteur unique, intervention coordonnée des différents corps de métiers, réduction de la consommation énergétique, attestation de la performance, garantie objective sur la qualité globale...

Elle a ainsi été élaborée par un groupe de travail unique composé par toutes les instances intervenantes sur le marché de la rénovation de la maison individuelle en secteur diffus (représentants des architectes, artisans, bureaux d'études, constructeurs...).

Quelles sont les caractéristiques majeures ?

- Elle permet de réaliser une évaluation exhaustive de l'existant, point de départ à tous projet de rénovation, permettant de prendre en compte la spécificité de chaque situation.
- Elle permet au particulier de traiter avec un interlocuteur unique, dont la compétence a été reconnue par un organisme tiers et indépendant, en capacité de mener à bien une rénovation de qualité, sachant coordonner tous les intervenants du chantier pour atteindre un objectif global défini au préalable.

1. L'offre CEQUAMI pour l'existant

- Elle garantit un contrôle en continu des travaux puis de la performance obtenue après travaux permettant la fourniture d'un certificat de conformité et d'un Diagnostic de Performance Energétique.
- Elle peut être associée, en option, à la démarche HQE et / ou à un label énergétique comprenant deux niveaux : HPE rénovation et BBC-effinergie rénovation.

A qui s'adresse-t-elle ?

- Aux particuliers qui souhaitent rénover leur maison pour l'améliorer et / ou l'agrandir ;
- A tous les professionnels (architecte, artisan, entreprise générale, constructeur, bureau d'étude ou expert, dès lors qu'ils satisfont aux exigences du Référentiel NF Maison Rénovée) qui prend en charge les travaux de rénovation et / ou d'agrandissement d'une maison individuelle. Ces professionnels peuvent travailler sous un contrat de type contractant général ou maîtrise d'œuvre complète.

Comment fonctionne-t-elle ?

La certification NF Maison Rénovée repose sur les trois domaines d'exigence propres à toute certification d'ouvrages, avec pour chacun d'entre eux, des points d'attention spécifiques :

Qualité de l'organisation et des moyens du professionnel

- Structure & organisation de l'entreprise ;
 - Maîtrise du système qualité ;
 - Autocontrôles : évaluation et définition des travaux, qualité technique, relation client, SAV ;
 - Sélection et évaluation des entreprises sous-traitantes selon des critères pré-établis ;
 - Maîtrise des achats ;
 - Dispositif de mesure de la satisfaction.
- Dans le cadre de l'option démarche HQE, d'autres exigences sont également à satisfaire (mise en place d'une politique environnementale, maîtrise de l'évaluation du terrain et du site, gestion du chantier à faibles nuisances).

1. L'offre CEQUAMI pour l'existant



Qualité des services et du suivi du client

- Qualité de l'évaluation de la maison ;
- Qualité de l'information avant engagement et pendant tout le processus de rénovation de la maison ;
- Ecoute et transparence, conseil, assistance ;
- Qualité du contrat ;
- Souscription des garanties et assurances ;
- Préparation de la réception ;
- Information après réception et SAV.

• Et également pour l'option démarche HQE : élaboration et la remise au client du guide d'entretien et d'utilisation de la maison NF Maison Rénovée démarche HQE

Qualité technique des maisons rénovées

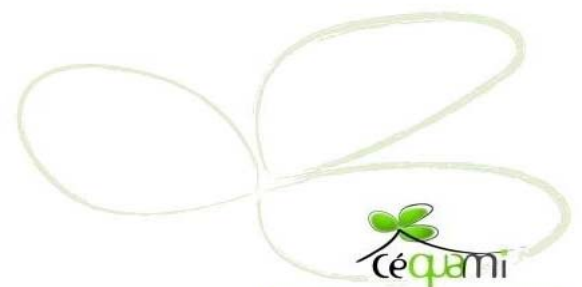
- Respect des choix techniques ;
- Respect de la réglementation technique et des règles de l'art
- Performance des matériaux et des équipements ;
- Qualité de la réalisation (autocontrôles, suivi de chantier, etc.).

• Et pour l'option démarche HQE : évaluation du terrain et du site et évaluation de la qualité environnementale de la maison.

CEQUAMI vérifie le respect de ces exigences par des audits périodiques, des vérifications par sondage des travaux de rénovation et des enquêtes de satisfaction auprès des clients.

Quelles sont les préoccupations techniques traitées ?

Le Référentiel prend en compte de façon exhaustive les fondements d'une rénovation globale qui s'appuie sur une évaluation initiale de la maison existante. Un guide est mis à la disposition du professionnel pour réaliser cette évaluation.



1. L'offre CEQUAMI pour l'existant



Le Guide d'Évaluation NF Maison Rénovée permet au professionnel d'accomplir une évaluation exhaustive et pertinente de la maison à rénover. Toutes les étapes de l'évaluation sont ainsi explicitées dans le guide :

- recueil, par le professionnel, de tous les documents existants relatifs à la maison et aux évènements particuliers intervenus sur cette dernière, les diagnostics existants déjà réalisés...;
- recherche d'informations sur les données et risques techniques (zone climatique, altitude, zone de bruit, zone classée en monument historique, zone radon...);
- bilan technique de la maison effectué en cohérence avec tous les éléments relevés dans les deux premières étapes.

Le professionnel peut ainsi répondre en toute connaissance de cause aux exigences techniques du Référentiel et de l'option démarche HQE.

Dans le cadre de l'option démarche HQE, le professionnel dispose en outre de deux outils complémentaires :

- Le Guide d'analyse et d'évaluation du terrain et du site ;
- Le Guide pour l'évaluation de la qualité environnementale d'une maison à rénover : les exigences pour chacune des 14 cibles de la démarche HQE.

Le Référentiel technique de la certification NF Maison Rénovée porte notamment sur sept thèmes principaux, dont certains sont communs avec les 14 cibles de la démarche HQE :

- Sécurité des occupants ;
- Efficacité énergétique ;
- Confort ;
- Réduction des risques sanitaires ;
- Gestion de l'eau ;
- Matériaux et équipements ;
- Réduction des impacts du chantier.



1. L'offre CEQUAMI pour l'existant



1 Sécurité des occupants

- Risques naturels et technologiques
 - Stabilité de l'ouvrage
 - Protection incendie
 - Sécurité gaz
 - Sécurité électrique
 - Chute et Glissance
- La sécurité des occupants est prise en compte, en identifiant les risques éventuels liés à la construction, son implantation...
 - Dès lors que des risques sont détectés à l'évaluation, des travaux de mise en sécurité doivent être réalisés.

2 Efficacité Energétique

- Consommation d'énergie
 - Emissions de gaz à effet de serre
 - Production d'énergie d'origine renouvelable
- La rénovation doit conduire à l'amélioration d'au moins une classe et à l'atteinte, a minima, de la classe C de l'étiquette énergie.
 - La rénovation peut atteindre le niveau « BBC - effinergie rénovation » proposé en option 5 (80 kWh/m².an).

Cette préoccupation fait écho à la **cible n° 4 de l'option démarche HQE, « Gestion de l'énergie »** pour laquelle une attention particulière doit être portée sur :

- La consommation d'énergie en répondant aux exigences d'un label énergétique à minima (150 kWh/m².an).
- Le recours aux énergies renouvelables, en option, en fonction des résultats d'analyse du site.

3 Confort

- Acoustique (limitation de bruit des nouveaux équipements)
 - Visuel (surface totale des baies)
 - Hygrothermique
 - Olfactif
- Des critères minimaux sont exigés pour le confort thermique d'été et l'accès à la lumière naturelle, traditionnellement deux points faibles des rénovations énergétiques, dès lors que des travaux sont engagés sur ces points.
 - Les équipements nouveaux ne doivent pas apporter de nuisance sonore.

Plusieurs de ces thèmes font écho à différentes cibles de l'option démarche HQE :

- La cible n° 8, « Confort hygrothermique » à laquelle le professionnel peut par exemple
- Une ventilation traversante avec menuiseries oscillo-battantes ou coulissantes ou ouvrantes à la française avec une position de blocage intermédiaire.
 - Un équipement permettant la sur ventilation nocturne.



répondre avec :



1. L'offre CEQUAMI pour l'existant

- La cible n°9, « Confort acoustique », pour laquelle une attention particulière doit être portée sur :
 - Le confort acoustique vis-à-vis des nuisances extérieures avec par exemple, en cas de travaux sur les façades extérieures, la mise en conformité avec la réglementation en vigueur pour le neuf, de l'isolement aux bruits extérieurs.
 - Le confort acoustique intérieur avec par exemple l'identification des gênes.
- La cible n°10, « Confort visuel », pour laquelle une attention particulière doit être portée sur :
 - L'éclairage naturel avec, par exemple pour les salles de bains, en cas de création, un éclairage issu des baies au moins égal à 10% de la surface au sol.
 - L'éclairage artificiel avec la mise en place par exemple d'un éclairage extérieur doté de détecteurs de présence, d'une temporisation ou d'un déclenchement par cellule.
- La cible n°11, « Confort olfactif », à laquelle le professionnel peut par exemple répondre avec :
 - La maîtrise des sources d'odeurs désagréables avec par exemple le positionnement de bouches d'aération et de ventouses en cas de présence de nuisances olfactives extérieures.

4 Réduction des risques sanitaires

- Qualité sanitaire de l'air
- Qualité de l'eau
- Champs électromagnétiques
- La qualité de l'air doit être assurée par un dispositif efficace de renouvellement d'air et par un raccordement conforme des équipements aux cheminées.
- Une attention particulière est apportée à la compatibilité des matériaux et à la conception des réseaux pour ne pas dégrader la qualité sanitaire de l'eau.

Plusieurs de ces thèmes font écho à différentes cibles de l'option démarche HQE :

- La cible n°12, « Qualité sanitaire des espaces » à laquelle le professionnel peut par exemple répondre avec :
 - La mise en œuvre de parois verticales hydrofuges ou insensibles à l'eau dans les pièces sensibles.
 - La ventilation, avec par exemple en cas de rénovation, la possibilité d'assurer une position des prises d'air telle que la maison ne soit pas soumise aux vents dominants ou aux sources de pollution, si possible à l'ombre et sans interférence avec l'air extrait vicié.
- La cible n°13, « Qualité sanitaire de l'air » pour laquelle une attention particulière doit être portée sur :
 - La maîtrise des sources de pollution avec par exemple la mise en place d'un filtre sur l'émission des chauffages au bois.





Label HPE rénovation
BBC efficacité rénovation

1. L'offre CEQUAMI pour l'existant

- La cible n°14, « **Qualité de l'eau** » à laquelle le professionnel peut par exemple répondre avec :
- En cas de collecte des eaux pluviales pour usage domestique, la mise en place d'une séparation des réseaux d'eau potable et non potable, la mise en œuvre de matériaux disposant d'une attestation de conformité sanitaire (ACS) compatibles avec la nature de l'eau et entre eux, garantissant leur durabilité...

5 Gestion de l'eau

- Assainissement
- Réduction de la consommation de l'eau potable
- Limitation de la pression de l'eau, à l'entrée de l'installation, à trois bars.
- Mise en conformité de l'assainissement en cas de travaux.

Cette préoccupation fait écho à la cible n°5 de la démarche HQE, « **Gestion de l'eau** » pour laquelle une attention particulière doit être portée sur :

- La réduction de la consommation d'eau potable avec par exemple la mise en œuvre de matériels hydro économes comme une robinetterie à butée limitant le débit, un appareil de détection de fuite, de consommation anormale...
- L'utilisation de l'eau pluviale avec par exemple la mise en œuvre d'un système de récupération des eaux de toiture.
- La gestion des eaux pluviales de la parcelle. Ainsi par exemple, en cas de travaux d'extension, il conviendra de ne pas dégrader la perméabilité du sol ou en cas d'imperméabilisation du sol, de ne pas augmenter le ruissellement du terrain.

6 Matériaux et équipements

- Caractéristique des matériaux et des équipements
- Facilité d'entretien et maintenance
- Le professionnel s'engagera à utiliser, dans les domaines où ils existent, et dans des conditions permettant une mise en concurrence objective, des matériaux, produits, procédés ou équipements soit certifiés, soit bénéficiant d'un Avis Technique soit d'un Agrément Technique Européen (ATE) et d'un Document Technique d'Application (DTA) ou d'un pass innovation vert.

Cette préoccupation fait écho à la cible n°2 de la démarche HQE, « **Choix intégré des produits, systèmes et procédés de construction** » à laquelle le professionnel peut par exemple répondre avec :

- Un choix de matériaux aux performances environnementales basées sur les Fiches de Données Environnementales et Sanitaires, les certifications de type NF Environnement, ECOLABEL EUROPEEN ou équivalent.
- Lorsque du bois est utilisé, l'usage d'un bois issu de forêts certifiées en gestion durable.



1. L'offre CEQUAMI pour l'existant



Label HPE rénovation
BBC efficacité rénovation

7 Réduction des impacts du chantier

- Information et sensibilisation
 - Réduction des nuisances
 - Réduction des déchets
- La sensibilisation des entreprises, la limitation des risques pour la santé du personnel et des occupants, la réduction des nuisances de chantier seront valorisés...

Cette préoccupation fait écho à la cible n°3 de la démarche HQE, « **Chantier à faibles nuisances** » pour laquelle une attention particulière doit être portée sur :

- L'information des particuliers. Ex : en cas d'habitations riveraines situées à moins de 100m de la maison, le professionnel informe les riverains sur les travaux, leurs nuisances...
- La réduction des nuisances : limitation des nuisances acoustiques, limitation des perturbations du trafic...
- La gestion des déchets : limitation de production de déchets prise en compte dès la phase de conception, mise en place d'un tri sélectif...

Quels sont les niveaux à atteindre pour obtenir la certification ?

Les exigences en matière de qualité technique des maisons rénovées dépendent de l'analyse du terrain et du site, et de l'évaluation de l'existant. Elles visent une performance globale décrite en 4 niveaux :

- B (Base) : exigences obligatoires à respecter en matière d'identification des risques, de vérification, d'information et de travaux ;
- P (Performant) : exigences de performances supérieures à la réglementation, obligatoires dès lors que des travaux de rénovation sont réalisés sur le thème concerné ;
- TP (Très Performant) : exigences permettant d'atteindre un niveau de performance conforme à la démarche HQE ;
- Niveau Option : meilleures pratiques en matière environnementale. Ces options sont proposées au professionnel dans le cas où le Maître d'ouvrage souhaite aller encore plus loin dans la performance environnementale des travaux de rénovation de la maison.

Pour obtenir la certification NF Maison Rénovée, il est nécessaire que la rénovation, sur la base de l'évaluation initiale, réponde à l'ensemble des exigences classées en niveaux Base et Performant.

Pour obtenir l'option démarche HQE, il est nécessaire que la rénovation réponde, en plus, aux exigences classées en niveau Très Performant sur l'ensemble des 14 cibles de la démarche HQE, selon les conclusions de l'analyse du site, de l'évaluation de l'existant et des choix arrêtés en phase conception des travaux de rénovation.



1. L'offre CEQUAMI pour l'existant



Label HPE rénovation
BBC effinergie rénovation

Combien coûte la certification ?

NF Maison Rénovée

- **Admission**
De 2 360 à 3 540 euros HT selon la taille de l'entreprise
- **Surveillance**
1 770 euros HT tous les 18 mois pour l'audit
- **Renouvellement**
2 360 euros HT

Droit d'usage pour chaque chantier* :

Coût progressif suivant le montant des travaux

*correspond au taux de vérifications de chantiers de 25%, à la promotion, à la défense de la marque et aux services associés.

Option NF démarche HQE

- **Admission**
1 770 euros HT (montant réduit si l'admission NF Maison Rénovée est simultanée avec l'admission à l'option NF démarche HQE)
- **Droit d'usage pour chaque chantier**
Rajout de 30 euros H.T par chantier

Label HPE Rénovation / BBC effinergie Rénovation

Coût par chantier : 200 euros HT

Montant des travaux TTC	Droit d'usage H.T. par chantier
< 12 k€	30 €
≥ 12 k€	0,25 % du montant du contrat



Comment se déroule un projet NF Maison Rénovée ?

Tout au long du chantier, le Maître d'ouvrage est accompagné et informé. Il se voit proposer les solutions les plus performantes correspondant à ses attentes et à son budget. Il est assuré de leur mise en œuvre optimale.

L'étape incontournable, exigée dans le cadre de la certification NF Maison Rénovée avant tout projet de rénovation, est l'évaluation de l'existant. Le professionnel doit ainsi évaluer l'état de la maison et conseiller en conséquence le propriétaire sur les travaux d'amélioration, tous corps de métiers confondus.

Alors seulement peut démarrer le processus régit par un certain nombre d'obligations du professionnel tout au long du chantier.

AVANT LE DEMARRAGE DU CHANTIER

- Le professionnel présente au Maître d'ouvrage, suivant les caractéristiques de la maison, un projet précis permettant d'atteindre le niveau d'amélioration décidé avec ce dernier, tout en veillant à respecter le niveau minimum prévu dans le Référentiel ;
- Ce projet détaillé décrit la liste des travaux nécessaires, informe le Maître d'ouvrage des points d'insécurité identifiés visuellement lors de l'évaluation et indique les investigations complémentaires éventuelles à effectuer ;
- Une liste des postes de frais annexes et taxes à la charge du Maître d'ouvrage entraînés par les conséquences de l'exécution du projet est également remise au particulier ;
- Une liste des aides (subventions, crédits d'impôt, prêt à taux 0 %...) auxquelles le Maître d'ouvrage peut prétendre du fait des travaux envisagés est fournie.
- Le professionnel conclut avec le Maître d'ouvrage un contrat de rénovation de la maison incluant notamment l'engagement de performance au moins sur le plan énergétique (niveau C minimum à atteindre sur l'étiquette énergie), un descriptif précis et détaillé des travaux, le prix global et ses modalités de révision, les modalités de règlement, les éventuelles conditions suspensives, les délais d'exécution...

1. L'offre CEQUAMI pour l'existant



Label HPE rénovation
BBC efficacité rénovation

PENDANT LE CHANTIER

•Le professionnel réalise ou fait réaliser les travaux. Il coordonne et contrôle l'exécution des travaux jusqu'à la réception de la maison.

A L'ISSUE DE LA RECEPTION

•Le professionnel s'assure de la bonne compréhension par le Maître d'ouvrage du fonctionnement des dispositifs techniques nouveaux et lui remet un dossier de réception comprenant :

- un document de sensibilisation aux bons comportements que le Maître d'ouvrage doit adopter pour obtenir les résultats attendus par les travaux d'amélioration
- les informations sur les bons comportements environnementaux du Maître d'ouvrage non directement liés au bâti ;
- une notice d'emploi et d'entretien des équipements installés dans le cadre du contrat de rénovation ;
- un Diagnostic de Performance Energétique (DPE) réalisé avant la réception ;
- une documentation sur l'organisation et le fonctionnement du service après-vente qu'il met à sa disposition ;
- une documentation sur la procédure à suivre en cas de malfaçon ou de sinistre constatés après la réception.

•Le professionnel délivre une attestation de conformité des travaux d'amélioration de la maison au Référentiel NF Maison Rénovée portant mention de la performance de la maison améliorée.

Quels sont les principaux atouts de la certification NF Maison Rénovée ?

Outre les avantages propres à toute certification d'ouvrages, pour les professionnels notamment, la certification NF Maison Rénovée présente de réels bénéfices :

- Pour les particuliers :
 - Ils traitent avec un interlocuteur unique pilotant le projet, de l'évaluation initiale à la livraison ;
 - Ils bénéficient d'une évaluation de l'existant fiable et exhaustive ;
 - Ils mènent leur projet dans le cadre d'un contrat global, clair et précis notamment sur les niveaux de performance visés, la garantie de réalisation des travaux jusqu'au parfait achèvement... ;
 - Le professionnel leur propose des travaux améliorant la maison dans sa globalité sans endommager l'existant ;
 - Ils ont l'assurance que la réglementation est strictement respectée ;



1. L'offre CEQUAMI pour l'existant



Label HPE rénovation
BBC effinergie rénovation

- Leur maison obtient in fine des performances énergétiques a minima améliorées d'une classe énergétique, en cohérence avec le Grenelle de l'Environnement ;
- Leurs charges de maintenance et d'entretien sont prises en compte dans le projet de rénovation et les économies réalisées sur ces postes seront ainsi significatives ;
- Les preuves de conformité à la performance énergétique sont apportées par un organisme tiers permettant ainsi de bénéficier des aides de l'état ou des collectivités (éco-prêt à taux 0% ou bonus de COS par exemple).

● Pour les partenaires tels les banques et les assurances :

- Ils bénéficient d'une réelle visibilité sur les économies réalisées grâce aux travaux, en matière d'énergie par exemple, qui facilitera l'adhésion des banques au projet et ainsi des financements appropriés.

1.2 Le label BBC-effinergie rénovation

Une maison certifiée NF Maison Rénovée peut faire l'objet d'une demande de label HPE rénovation ou BBC-effinergie rénovation.

- 2 niveaux de performance, selon l'année de construction (arrêté du 29 sept. 2009):

Maison achevée après le 1er janv. 1948	Maison achevée au plus tard au 1er janv. 1948
HPE rénovation : 150 kWh/m ² .an	Rénovation 150 : 150 kWh/m ² .an
BBC- effinergie rénovation : 80 kWh/m ² .an	Effinergie rénovation : 80 kWh/m ² .an

Pour une maison NF BBC- effinergie rénovation, l'objectif de consommation maximale en énergie primaire est fixé à 80 kWh/m².an, à moduler selon la zone climatique et l'altitude. Une mesure de perméabilité à l'air est obligatoire (Aucune valeur cible n'est préconisée).

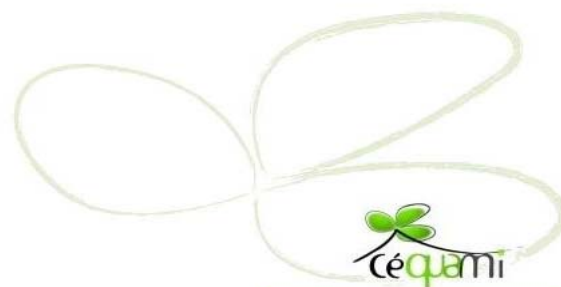


CE QU'IL FAUT RETENIR

<p>CEQUAMI</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Organisme certificateur accrédité COFRAC agissant pour la qualité en maisons individuelles, en secteur diffus : <ul style="list-style-type: none"> - En neuf (NF Maison Individuelle, NF Maison Individuelle démarche HQE, labels énergétiques ; - En rénovation (NF Maison Rénovée, Label BBC-effinergie rénovation). ● 14 collaborateurs ● 25 auditeurs-vérificateurs ● 1 plateforme d'aide à la progression des professionnels (formations, mesure satisfaction...)
<p>NF MAISON INDIVIDUELLE</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Certification d'ouvrages lancée en 2000 ● S'adresse aux professionnels construisant des maisons individuelles en secteur diffus, travaillant dans le cadre du Contrat de Construction Loi de 1990 ● 3 domaines d'exigences : <ul style="list-style-type: none"> - Qualité de l'organisation et des moyens de l'entreprise - Qualité des services et du suivi client - Qualité technique de la maison ● Droit d'usage délivré pour 3 ans avec audits et contrôles de chantier ● 143 professionnels porteurs du droit d'usage de la certification au 30 juin 2010
<p>NF MAISON INDIVIDUELLE DEMARCHE HQE</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Certification d'ouvrages lancée en 2006 ● Volet environnemental de la certification NF Maison Individuelle pour des maisons saines, confortables, économes et respectueuses de l'environnement ● Référentiel basé sur les 14 cibles de la démarche HQE ● S'adresse aux professionnels porteurs du droit d'usage de la certification NF Maison Individuelle ● Droit d'usage délivré pour 3 ans avec audits et contrôles de chantier ● Exigences énergétiques élevées : atteinte minimale exigée du 1^{er} niveau des labels énergétiques, soit une consommation de 10% inférieure à la consommation de référence ● 86 professionnels porteurs du droit d'usage de la certification au 30 juin 2010



<p style="text-align: center;">NF MAISON RENOVEE</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Certification d'ouvrages pour des rénovations de maisons individuelles globale et durable lancée en 2009 ● S'adresse aux professionnels intervenant en rénovation, dès lors qu'ils satisfont aux exigences du Référentiel NF Maison Rénovée : <ul style="list-style-type: none"> - Architectes - Artisans - Entreprises générales - Constructeurs - Bureaux d'étude - Expert ● 3 domaines d'exigences : <ul style="list-style-type: none"> - Qualité de l'organisation et des moyens de l'entreprise - Qualité des services et du suivi client - Qualité technique de la maison ● Evaluation exhaustive de l'existant obligatoire avant tout projet ● Garantit notamment au particulier un interlocuteur unique, de l'évaluation initiale à la fin des travaux, le respect des règles de l'art, un contrat avec prix et délais convenus... ● Peut être associée à l'option démarche HQE et au label BBC-effinergie rénovation
<p style="text-align: center;">LABELS ENERGETIQUES DONT BBC-effinergie</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Labels délivrés par CEQUAMI, en maisons individuelles, en neuf comme en rénovation, en association avec : <ul style="list-style-type: none"> - La certification NF Maison Individuelle ou - La certification NF Maison Individuelle démarche HQE ou - La certification NF Maison Rénovée ou - La certification Maison haute performance énergétique certifiée par Cequami
<p>RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES</p>	<p style="text-align: center;">www.mamaisoncertifiee.com</p>



Contact Presse :

Le Bonheur est dans la Com'

Ingrid Launay

Tél : 01 43 83 53 32 / Mail : launay@bcomrp.com

